



D E L I B E R A T I O N du C o n s e i l C o m m u n a u t a i r e

Nombre de membres en exercice: **38**
 Nombre de membres présents : **28**
 Nombre de votants : **35**
 Date de convocation : **06/12/2017**

L'an **Deux Mille DIX-SEPT** le 13 Décembre 2017, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 18h15 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

OBJET : AVENANT AU CEJ 2014-2017
AUTORISATION DE SIGNATURE

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) - TAURINYA, LLOBET (Brouilla) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) - CHEREZ (Castelnou) - PUJOL (Fourques) - TOURNE (Llauro) - MAURAN (Montauriol) - VILA (Oms) - BELLEGARDE (Passa) - NOURY (Saint Jean Lasseille) - PUIG (Sainte Colombe) - MASO (Terrats) - OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, MON, BERNADAC, PEREZ, RAYNAL, BATALLER-SICRE (Thuir) - ATTARD, ALBERT (Trouillas) - PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

A.DOUTRES (Caixas) à L.BERNARDY
 N.CRUCQ (Fourques) à JL.PUJOL
 A.BOURRAT (Thuir) à N.GONZALEZ
 D.RUIZ (Thuir) à N.MON
 L.FERRER (Thuir) à S.RAYNAL
 M.LESNE (Tordères) à A.PUIG
 G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

Certifié exécutoire

Absent:

B.COUSOLLE (Trouillas)
 P.MAURY (Thuir)
 J.AMOUROUX (Tresserre)

Publié ou Notifié

le

Madame Jeanine ALBERT est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil est adopté à l'unanimité.

AVENANT AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE : AUTORISATION DE SIGNATURE :

VU les statuts de la communauté et notamment sa compétence en matière de Petite Enfance, Enfance Jeunesse,

VU les termes du Contrat Enfance Jeunesse –dit CEJ- signé avec la Caisse d’Allocations Familiales des Pyrénées-Orientales portant sur les années 2014 à 2017,

Le Président **INFORME** l’Assemblée que les services enfance et jeunesse, bénéficient d’un accompagnement financier et technique de la Caisse d’Allocations Familiales ;

Il **RAPPELLE** que cet accompagnement est figé dans un Contrat Enfance Jeunesse, pour 4 années, ne pouvant faire l’objet de modification en cours d’exécution.

Or, il **INFORME** l’Assemblée que la CAF des PO offre à la Communauté, la possibilité d’intégrer le portage financier des agents affectés au Relais Assistantes Maternelles, à hauteur de 1,5 Equivalent Temps plein, contre 1ETP actuellement conventionné, pour l’année 2017.

Il **DEMANDE** à l’Assemblée de l’autoriser à signer l’avenant au Contrat Enfance Jeunesse à intervenir avec la Caisse d’Allocations Familiales des Pyrénées-Orientales.

Le Conseil Communautaire
Où l’exposé de son Président
Après en avoir valablement délibéré
A l’unanimité des membres présents ou représentés
Accusé de réception - Ministère de l’Intérieur

066-246600449-20171213-130-17AvCEJ-DE

Accusé certifié exécutoire

APPROUVE l’avenant au CEJ à intervenir avec la Caisse d’Allocations Familiales
Réception par le préfet : 19/12/2017

Et **AUTORISE** son Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

FAIT et DELIBERE à THUIR, les jours, mois et an que dessus.

Le Président

René OLIVE